

**Domaine :**  
**Droit / affaires juridiques**

**Référence :**  
**LP005**

**Durée :**  
La formation se déroule sur une journée soit:**7 heures**

**Public :**  
Directeurs et cadres en charges des affaires générales, cadres et agents territoriaux en charges des cimetières, Secrétaires de Mairies, Policiers Municipaux.

**Lieu :**  
Nous intervenons :

**En intercollectivités , proche de chez vous, sur les différents départements** - date selon un calendrier consultable sur notre site internet ou sur simple demande.

**-A distance en formation synchrone virtuelle** (en présence du formateur - date à définir avec les participants et le formateur dès la 8ème inscription).

**-En intra** pour une réponse « sur mesure » date selon vos disponibilités.

**Tarif :**

**-Tarif DIFE** : Prise en charge des dépenses de formation à hauteur du tarif réglementé de 80 euros de l'heure HT par la Caisse des dépôts. *Nous vous accompagnons si besoin pour le montage du dossier.*

**-Tarif hors DIFE** : 590 euros NT

**-Tarif pour les intras** : Nous contacter pour un devis

**Adresse :**

Siège social : S.A.S. FDEL  
49, avenue du Général de Gaulle  
79200 PARTHENAY  
Paris : Bureau - 197, Bd Saint Germain 75007 PARIS

**Contact :**

François GILBERT  
+33 6 71 61 73 49  
[gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

**Conditions générales de vente sur le site :**  
[www.formationdeseluslocaux.fr](http://www.formationdeseluslocaux.fr)



Notre société est agréée par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour dispenser de la formation aux élus locaux.

# La rédaction d'un règlement de cimetière

## Objectifs:

La formation a pour objectif de permettre aux participants de:

- Connaître le cadre réglementaire relatif à la bonne gestion d'un cimetière.
- Identifier les aspects contentieux de la législation funéraire pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité.
- Elaborer et rédiger un règlement adapté au cimetière de la commune

## Programme:

### Le contexte funéraire actuel au regard de la loi du 08 janvier 1993

#### - Rôle et responsabilités des collectivités en matière de gestion de cimetière.

- La Police du Maire,
- Réglementation des cimetières.
- Les inhumations de cercueils et d'urnes,
- Les exhumations, les reprises administratives,

- Les travaux réalisés par les opérateurs funéraires et/des particuliers,
- Les inter-tombes et les passe-pieds,
- La neutralité des cimetières, l'esthétique,
- Le droit à inhumation,
- Le droit à concession,
- Le droit à construction,
- Analyse de règlements existants.
- Rédaction d'un règlement.
- Etudes de cas et actualité jurisprudentielle funéraire au thème développé.

## Formateur : Patrick LOIZEAU

Ancien Conservateur des cimetières de la Ville de LA ROCHELLE (17),  
Formateur au C.N.F.P.T. - "Législation Funéraire et gestion des Cimetières",  
Formateur pour l'AMF (Association des Maires de France) et les antennes ADM -"Législation Funéraire et gestion des Cimetières",  
Chargé de cours à l'Université d'ANGERS – Licence Professionnelle MACT - "Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales" : Modules Gestion des cimetières »,  
Formateur pour la MFR (Maison Familiale Rurale) pour un Bac Pro - Opérateur Funéraire,  
Formateur auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) – Aménagement/extension de cimetières.  
Consultant et prestataire auprès de collectivités Territoriales (CDG - ComCom - Mairies) et des Associations de Maires - "Gestion des Cimetières",



## Modalités pédagogiques :

Apports théoriques et étude de cas pratiques

Echanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires, d'appréhender les contraintes et demandes des Mairies.

Etudes de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.